

Un présidentielisme toujours pas rationalisé

di Patrick Jarreau

Les conflits entre le président et le premier ministre sont inhérents à ce régime bientôt cinquantenaire. Michel Debré, l'un de ses principaux architectes, l'avait défini comme un système de " *parlementarisme rationalisé* ", mais il n'avait pas tardé à mesurer son erreur. Premier chef de gouvernement dans le cadre de la Constitution qu'il avait en grande partie rédigée, il avait dû se plier à la conception de Charles de Gaulle, qui entendait être non pas un arbitre, une sorte de juge de paix des débats parlementaires, mais bien le maître de l'action.

Le caractère présidentiel du régime s'étant imposé et ayant été renforcé par le quinquennat, Nicolas Sarkozy et François Fillon étaient d'accord pour proposer, dans le programme de l'UMP aux élections de 2007, une sorte de présidentielisme rationalisé. Le chef de l'Etat serait reconnu comme chef de l'exécutif, mais le Parlement aurait davantage de liberté pour imprimer sa marque sur le travail législatif, et un droit de regard sur certaines nominations. Les députés devaient accéder, pour ainsi dire, à un pouvoir de codécision, comme celui qu'a fini par se voir reconnaître le Parlement européen.

Nul ne sait ce qu'il adviendra du projet de réforme des institutions, qui nécessite l'approbation des trois cinquièmes du Parlement réuni en Congrès. Mais il est fascinant d'observer que les problèmes qui ont agité les esprits dans les premières années du régime resurgissent toujours. La Ve République reste tributaire de ses origines, mettant en présence deux légitimités concurrentes, celle du président et celle des députés. Le premier ministre est situé, par définition, au point de rencontre de ces deux légitimités.

Tous les présidents de la République ont eu à résoudre l'équation épineuse que leur pose la Constitution. Il est rare, toutefois, que les rapports entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement deviennent problématiques dès le début du mandat présidentiel. Michel Debré avait tenu et obéi trois ans avant de donner sa démission, en 1962. De Gaulle le remplaça par le directeur de son cabinet à l'Elysée, Georges Pompidou. Celui-ci prit une stature politique telle que, trois ans plus tard, il fut déçu que le général ne s'effaçât pas en sa faveur à l'élection présidentielle. Mais, reconduit au poste de premier ministre, il remplit sa fonction avec zèle jusqu'à - et y compris - la crise de Mai 68.

Le précédent exemple d'une tension immédiate entre un président nouvellement élu, son premier ministre et la majorité parlementaire remonte à l'élection de M. Giscard d'Estaing. Ce n'est pas la première fois que la présidence de Nicolas Sarkozy suscite la comparaison avec celle du jeune réformateur choisi par les Français en 1974. Certes, Giscard n'avait pas dissous l'Assemblée et avait dû composer avec des députés qui ne lui devaient rien. Mais les députés UMP d'aujourd'hui, réélus en juin 2007, étaient déjà là, avant l'élection du président. Et celui-ci a perdu, aux élections municipales, l'ascendant qu'il avait acquis sur eux.

Il y a trente-quatre ans, Valéry Giscard d'Estaing avait choisi comme premier ministre un jeune gaulliste qui avait oeuvré pour lui à l'élection présidentielle. Il s'appelait Jacques Chirac. Comme le chef de l'Etat avait l'intention de tout diriger lui-même et d'orchestrer à l'Elysée son programme de réformes, le rôle du chef du gouvernement était peu gratifiant.

On était au début de la crise provoquée par le premier choc pétrolier. L'état de grâce giscardien s'était dissipé. Constatant l'affaiblissement du président, le premier ministre avait claqué la porte en 1976. Pardon ! L'histoire, c'est bien connu, ne se répète jamais.